



Accuser de vol dans un magasin de chaussure

Par **lilirose69100**, le **22/01/2010** à **19:56**

Bonjour,

Aujourd'hui j'ai fait les soldes au hall des chaussures, et j'ai essayé plusieurs paires de chaussures de prix différents. Je finis donc par en choisir une et je vais en caisse pour la régler. La caissière prend donc mes chaussures et applique la réduction de 50%. Je lui fais donc un chèque de 22 euros.

En sortant du magasin le vigile m'interpelle pour vérifier mes chaussures. Je lui confie donc mon sac et me dit " Tu as tenté de voler des chaussures plus cher que ce que tu as payé en changeant les chaussures de boîtes" et me demande de le suivre.

J'ai eu alors donc le réflexe de lui dire qu'un voleur c'est celui qui prend un article et sort du magasin sans le régler, chose que je n'ai pas fait. Je lui explique que j'ai essayé plusieurs paires de chaussures dans le magasin chose qui est vérifiable sur sa vidéo surveillance et demande alors à la voir pour voir si effectivement j'ai tenté de "voler" ces chaussures. Le vigile et responsable du magasin refuse en me disant qu'il ne pouvait pas le voir.

J'explique alors au responsable du magasin que par inadvertance j'ai interverti ces chaussures sans fait intentionnel et que je souhaite régler la différence soit 44 euros au lieu de 22 euros. Je devais donc faire un chèque en complément de 22 euros.

Le vigile qui souhaitait m'impressionner me dit alors moi si j'étais patron du magasin je t'en ferais payer le double. Je le regarde et lui dit quel est l'article du code pénal qui régit cette règle? Le responsable en parallèle me dit je vais vous demander une pièce d'identité pour noter vos coordonnées en cas de récidive et vous régler le coût de la chaussure soit 89 euros. Je réponds alors au responsable en quel honneur je réglerai 88 euros la chaussure alors qu'elle en vaut 44 euros soldés. Je lui dis donc qui est le voleur moi ou vous? Il me fait non vous en

réglerez que les 22 euros manquant. Je lui fait je préfrère;

Ma question est la suivante peut on considérer comme un vol l'échange de deux paire de bottes à des coût différent par inadvertence, alors qu'en passant en caisse la caissière ne se rend pas compte de mon erreur et que je sortais du magasin en ayant réglé l'article?

Le fait de me faire traiter de voleuse par deux agents alors que le fait intentionnel n'était pas présent m' a relativement énercé que j'ai dis à la caissière que je ne souhaitait pas régler la différence et souhaitait le remboursement de 22 euros. Le responsable du magasin m'a donc menacé d'appeler la police, estimant que je navis rien fait de grave je lui ai di de lé apelé

Quels so

Par **frog**, le **22/01/2010** à **20:29**

[citation]je responsable du magasin m'a donc menacé d'appeler la police, estimant que je navis rien fait de grave je lui ai di de lé apelé[/citation]

Quelle est la suite de l'histoire ? (Si possible, en toutes lettres, pour le plaisir de nos yeux).

Par **lilirose69100**, le **22/01/2010** à **20:36**

J'ai finis par régler la différence car la chaussure me plaisait vraiment et sur demande de la caissière qui m' a dit que cela ne servirait à rien juste à crée d 'autre pb